

# Modalités pratiques

## Belgique et Grand-Duché de Luxembourg

### 1. Commandes

Toutes vos commandes doivent être envoyées par e-mail à notre équipe Order Management

|            |  |                |
|------------|--|----------------|
| Wallonie   | <a href="mailto:order.fr@knauf.be">order.fr@knauf.be</a> | 04 273 83 11   |
| Flandre    | <a href="mailto:order.nl@knauf.be">order.nl@knauf.be</a> | 056 67 44 01   |
| Luxembourg | <a href="mailto:order.lu@knauf.be">order.lu@knauf.be</a> | 00352 39 97 51 |

Chaque produit ne peut être commandé que par l'unité de commande mentionnée dans la colonne « Commande min ». Vous pouvez combiner notre assortiment (articles D dans notre catalogue) sur un seul transport au départ de notre dépôt central.

Afin de garantir un service optimal, il est important d'indiquer les heures d'ouverture et les jours de fermeture éventuels lors de votre commande.

#### Commandes non franco de port

Les commandes qui ne remplissent pas les conditions franco sont traitées comme des commandes non franco. Vous disposez alors des options suivantes :

1. Compléter la commande dans les 24 heures pour obtenir une commande franco de port.
2. Accepter les frais de transport hors franco.
3. Annuler la commande et passer une nouvelle commande franco ultérieurement.

En l'absence de réponse dans les 24 heures, nous considérons que vous acceptez les frais hors franco.

#### Avis de livraison

24h à 48h avant la livraison, le service logistique confirmera le délai de livraison par mail.

#### État de votre commande

Le suivi de l'état de vos commandes via [MyKnauf](#) est disponible.

Il vous suffit d'accéder à notre plateforme via le lien suivant ou en scannant le code QR :



Plus d'informations?  
[info@knauf.digital](mailto:info@knauf.digital)  
[www.welcome.knauf.digital](http://www.welcome.knauf.digital)

## 2. Particularités liées aux lieux de chargement

|                    |                   | Dépôt Central       | Engis                 | Wielsbeke - plaques de plâtre   | Wielsbeke - Blocs                 |
|--------------------|-------------------|---------------------|-----------------------|---|-----------------------------------|
| Articles           |                   | Articles D - C      | Articles S chapitre 1 | Articles S chapitre 4   | Articles S chapitre 10            |
| Quantité           | Plâtre            | max 4 palettes      | min 5 palettes        | -   |                                   |
|                    | Plaques de plâtre | max 3 palettes      | -                     | min 5 To (= qté de 4 palettes 50 plaques par pal ou 10 palettes 20 plaques par pal) |                                   |
|                    | Laine de verre    | max 4 palettes      | -                     | -   |                                   |
|                    | Autres            | Qté min de commande | -                     | ajout éventuel profilés chapitre 7 - article S                                      |                                   |
| Conditions franco  |                   | 900 eur             | min 5 palettes        | min 5 To (= qté de 4 palettes 50 plaques par pal ou 10 palettes 20 plaques par pal) | min 10 palettes                   |
| Forfait non franco |                   | 95 eur              | via Dépôt Central     | via Dépôt Central   | 95 eur                            |
|                    |                   |                     |                       |   | * colles & accessoires : 1800 eur |

### Délai de livraison standard

#### Commandes de plaques, plâtres et blocs

Charge complète :

- Commande reçue avant 14h00 = livraison dans les 48 heures
- Commande reçue après 14h00 = livraison dans les 72 heures

Charge partielle : maximum 7 jours ouvrables si commande reçue avant 14h00 :

- Commande reçue avant 14h00 = livraison entre le 2<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> jour
- Commande reçue après 14h00 = livraison entre le 3<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> jour

(Il n'est pas possible de garantir une date fixe dans ce délai)

Pour les commandes en provenance des autres sites, merci de contacter votre Customer service.

#### Dépôt central :

Les commandes passées avant 14h00 seront livrées endéans le délai indicatif de 48 heures pour les articles D.

#### Livraison chantier :

Le client doit veiller à ce que le chantier soit accessible.

Si le rendez-vous ne peut être respecté en raison de circonstances imprévues, nous ne pouvons accepter aucun frais à cet effet.

4 personnes doivent être prévues (par le client) pour les livraisons par grue à l'étage.

Les mesures de précaution nécessaires pour protéger l'environnement doivent être prises à l'avance par le chantier. (par exemple, protéger les fenêtres)

Les commandes doivent être transmises au plus tard 3 jours ouvrables avant 14h00 pour la date de livraison demandée. Elles doivent être accompagnées d'une adresse de livraison claire et complète, des noms et numéros de téléphone de 2 responsables sur place.

Si nous ne recevons pas la commande dans ce délai, nous ne pouvons garantir la réservation.

Un délai de livraison précis ne peut être convenu que pour la première livraison à partir de 7 heures.

2 heures sont incluses dans la livraison et 4 heures pour les camions Gyraf.

Les camions à déchargement automatique (kooiaap) ne sont disponibles que pour les marchandises provenant de nos sites de production/stockage (Engis, Wielsbeke, Visé et le centre de distribution) et pour nos panneaux d'isolation de façade en EPS.

Pour tous les autres flux, merci de consulter le service Order.

### 3. Particularités liées aux produits

#### Enduits de plâtres :

Au départ d'Engis, la quantité minimum de commande est de 5 palettes. Seuls les articles S du chapitre 1 sont disponibles à Engis + Supracem Fix (art 526086) + Turbo béton (art 77658).

|  |                      |                  |
|--|----------------------|------------------|
| Supplément pour la livraison à des tiers         | 155,00 €             | article 00232503 |
| Déplacement de container (marché belge)          | 90,00 € / transport  | article 00056097 |
| Déplacement de container (marché luxembourgeois) | 195,00 € / transport | article 00056097 |

#### Vrac :

Le délai de livraison minimum est de 48 heures.

Afin de confirmer une date de livraison, nous vous demandons de réserver (notamment pour les chantiers).

Le remplissage du silo peut s'effectuer à une distance maximale de 25 mètres du camion.

La distance entre deux lieux de déchargement ne peut dépasser 50 km.

#### Plaques de plâtre :

|   |                      |                  |
|---|----------------------|------------------|
| La dépalettisation des plaques isolantes est possible moyennant un supplément | 50,00 € / article    | article 00063111 |
| Déchargement camion à terre (gyraf / kooiaap)                                 | 125,00 € / transport | article 00028120 |
| Déchargement camion en hauteur - Belgique                                     | 380,00 € / transport | article 00008517 |
| Temps de déchargement ou attente supplémentaire grue                          | 95,00 € / heure      | article 00655168 |
| Temps de déchargement ou attente supplémentaire kooiaap                       | 80,00 € / heure      | article 00056095 |

Le déchargement des marchandises au sol peut s'effectuer jusqu'à 7 m, calculé à partir de l'axe de la grue. Les livraisons en hauteur ne s'appliquent qu'aux palettes contenant au maximum 20 plaques en position inclinée (verticale), conformément au schéma ci-dessous.

#### Housses

|  |                 |                  |
|--|-----------------|------------------|
| Housse séparée pour palette de plaques de plâtre | 5,00 € / housse | article 00059453 |
| Supplément pour housse rétractable               | 6,90 € / housse | article 00065440 |

En cas de livraison avec housse, veuillez tenir compte d'un jour ouvrable supplémentaire dans le délai de livraison.

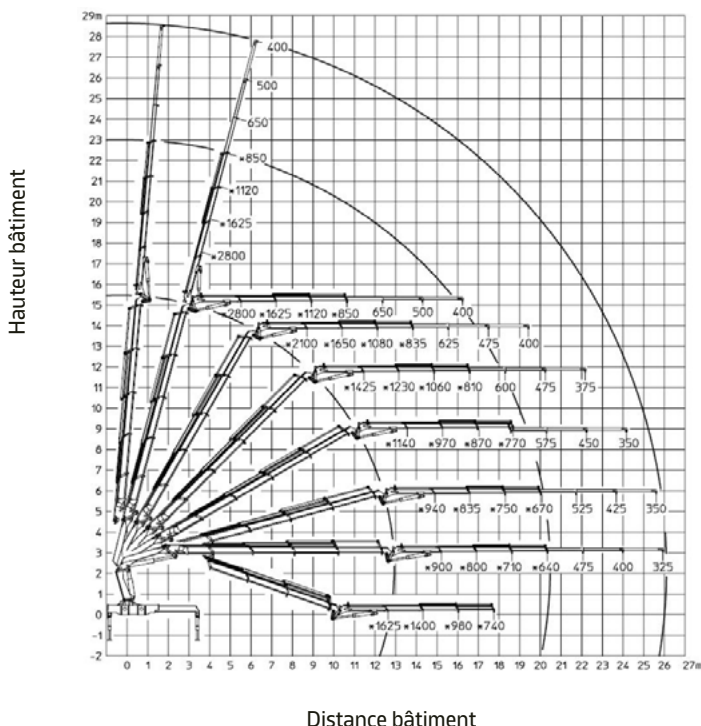
L'emballage des plaques de plâtre est limité aux plaques d'une longueur maximale de 3 mètres.



$$(distance\ bâtiment)^2 + (hauteur\ bâtiment)^2 = longueur - bras\ de\ la\ grue$$

Grue 22 mètres

3000-K4 + FJ900-K3



Dans le cas où plusieurs véhicules sont utilisés simultanément pour la fourniture de plaques Knauf, la grue Gyraf peut être utilisée pour le déchargement d'autres camions, moyennant un forfait supplémentaire par camion déchargé. Ce supplément sera calculé sur base du tarif «Temps de déchargement et d'attente supplémentaire ».

## Blocs de plâtre

|                            |                   |                  |
|----------------------------|-------------------|------------------|
| Supplément dépalettisation | 30,00 € / palette | article 00023949 |
|----------------------------|-------------------|------------------|

Veuillez tenir compte d'une semaine supplémentaire dans le délai de livraison pour la dépalettisation.

### Livraison chantier :

Les livraisons à heure fixe peuvent uniquement être assurées entre 6H et 8H. Les livraisons ne sont possibles qu'avec un camion-grue, pas avec un chariot élévateur. Déchargement à côté du camion, au sol. Le déchargement à l'étage n'est pas possible. Les palettes peuvent être réparties par lot sur le chantier, uniquement si nous recevons la demande et les détails de la répartition lors de la commande. (nombre/type de palettes par lot). Si le temps de déchargement dépasse 2 heures, un supplément de 95 euros par heure sera facturé. Un délai de livraison précis ne peut être convenu que pour la première livraison à partir de 7 heures. 2 heures sont comprises dans la livraison.

## CEILLINGS

## MINERAL

## Conditions et possibilités logistiques

## Suppléments

|  |                       |                      |
|--|-----------------------|----------------------|
| Transport hors conditions franco (franco à partir de 900€)                                       | N° article : 436854   | 95,00 € / transport  |
| Dépalettisation  | N° article : 63111    | 50,00 € / article    |
| Kooiaap (si moins de 8 PAL)  | N° article : 28120    | 125,00 € / transport |
| Supplément en cas de dépassement des temps de déchargement (temps de déchargement standard : 2h) | N° article : 99550060 | 50,00 € / heure      |

Ce sont des articles en stock avec un délai de livraison d'une semaine.  
Ils sont disponibles sans quantité minimale d'achat. (Sous réserve de la disponibilité du stock)

## HERADESIGN / ORGANIC

## Conditions et possibilités logistiques

## Suppléments

|  |                       |                      |
|--|-----------------------|----------------------|
| Transport hors conditions franco (franco à partir de 900€)                                       |                       | 95,00 € / transport  |
| Commande de produit D, S ou C < 1 palette  |                       | 150,00 € / article   |
| Frais de livraison pour palette incomplète / dépalettisation                                     |                       | 50,00 € / transport  |
| Kooiaap  |                       | 125,00 € / transport |
| Supplément en cas de dépassement des temps de déchargement (temps de déchargement standard : 2h) | N° article : 99550060 | 45,00 € / demi-heure |
| Frais d'annulation plus de 24 heures après la commande   |                       | 300,00 € / transport |

Les profilés et accessoires sont livrés avec.

## REPRISE DE MARCHANDISE

## Matériaux endommagés ou livrés par erreur

Les matériaux endommagés durant le transport ou ne correspondant pas à votre bon de commande à la livraison, doivent être mentionnés sur la CMR ou le bon de livraison. Veuillez également prendre contact avec notre service Order Management. S'il n'est pas possible pour le transporteur de reprendre les matériaux immédiatement, notre équipe Order Management conviendra avec vous d'une date de reprise. Il faut toujours une photo de l'emballage non endommagé et du numéro de série. Les matériaux de fixation sont repris uniquement s'ils se trouvent dans leur emballage non ouvert et non endommagé.

## Matériaux en bon état

Seuls des matériaux en parfait état et faisant partie de notre assortiment de stock seront repris dans le mois suivant la vente, pour autant que le représentant commercial donne son accord. Ces matériaux sont crédités à raison d'une moins-value de 20% et d'une déduction des frais de transport pour le retour.

**Remarque : les produits fabriqués sur commande ne peuvent être retournés.**

## HERAKLITH

### Conditions et possibilités logistiques

**Panneau Base Heraklith, Tektalan A2 SmartTec,  
Panneaux de finition A2**



Livraison sous condition franco à partir de 10 palettes

**Heratekta, Herafoam en Panneau de finition**



Livraison sous condition franco à partir de 5 palettes

| Suppléments   |                      | Code article |
|---|----------------------|--------------|
| Transport hors conditions franco  | 125,00 € / transport | 99550706     |
| Dépalettisation/palette incomplète  | 50,00 € / commande   | 99550759     |
| Kooiaap   | 85,00 € / transport  | 99550890     |
| Choisir l'heure de livraison pour camion complet  | 50,00 € / transport  | 99550070     |
| Choisir l'heure de livraison pour camion non-complet  | 150,00 € / transport | 00222075     |
| <i>Les livraisons à heure demandée ne sont plus disponibles pour les commandes inférieures à 1/2 camion complet</i> |                      |              |
| Livraison colis   | 17,50 € / envoi      | 58154        |
| Supplément pour dépassement temps de déchargement (déchargement standard = 1 h)                                     | 45,00 € / demi-heure | 99550060     |
| Frais d'annulation plus de 24 h après la commande   | 300,00 € / transport | 99550005     |
| <i>Panneaux colorés Heraklith : PAS de garantie de couverture de la peinture à 100 %</i>                            |                      |              |

La livraison à l'heure n'est pas possible pour les commandes inférieures à ½ chargement. Panneaux colorés Heraklith : AUCUNE garantie de couverture de peinture à 100 %.

### Retours

Une photo de l'emballage intact et le numéro de série sont toujours requis. Les accessoires ne sont pas repris.

### DANOLINE

|   |                      |                  |
|---|----------------------|------------------|
| Dépalettisation possible au paquet pour les articles D au départ du dépôt Central | 185,00 € / transport | article 00590050 |
|---|----------------------|------------------|

### Laine de verre :

Livraison à partir de 5 palettes (uniquement par palettes complètes par produit). Le mix de produits dans la même livraison est possible. Exception faite des articles disponibles au dépôt central (article D) qui peuvent être commandés en-dessous de 5 palettes.

|   |                   |                  |
|---|-------------------|------------------|
| Dépalettisation possible au paquet pour les articles D au départ du dépôt Central | 50,00 € / article | article 00063111 |
| Déchargement du camion à terre (Kooiaap)  | 125,00 €          | article 00028120 |

Les articles C sont disponibles uniquement sur demande et pour une commande minimale de 20 palettes mono-produit.

Les délais de livraison de ces produits sont disponibles sur demande.

## Laine de roche :

Rock4All et RockSilk 35

Livraison à partir de 5 palettes (uniquement par palettes complètes).

Exception faite des articles Rock4all & RockSilk 35 disponibles au dépôt central (article D).

|  |                      |                  |
|--|----------------------|------------------|
| Dépalettisation possible au paquet pour les articles D au départ du dépôt Central  | 50,00 € / article    | article 00063111 |
| Déchargement du camion à terre (Kooiaap) possible mais uniquement sous réserve d'acceptation de notre service Order Management : | 125,00 € / transport | article 00028120 |

## Smartroof C

Livraison par 28 palettes (uniquement par palettes complètes).

|  |                       |                  |
|--|-----------------------|------------------|
| En cas de livraison d'un camion non complet, nous vous facturons un supplément forfaitaire | 500,00 € / transport. | article 00796358 |
| Déchargement du camion à terre (Kooiaap)   | 200,00 €              | article 00028120 |

## 4. Transport

Il n'est pas possible de garantir l'heure d'arrivée du camion. Le client est responsable de l'accessibilité du lieu de livraison.

La convention CMR autorise maximum 2 heures de déchargement, au-delà, des heures d'attente seront comptabilisées.

|  |                 |                  |
|--|-----------------|------------------|
| Temps de déchargement ou attente supplémentaire (pour les camions standards) | 66,00 € / heure | article 00049956 |
|--|-----------------|------------------|

### La capacité de charge maximale dépend du type de camion :

|  |             |
|--|-------------|
| Semi-remorque bâché -départ sites production (Engis, Wielsbeke, Dépôt Central) | 30 tonnes   |
| Semi-remorque bâché - départ sites hors Belgique                               | 24,5 tonnes |
| Semi-remorque avec chariot élévateur (kooiaap) - plaques                       | 26 tonnes   |
| Camion grue 8 m (blocs de plâtre) - pas de livraison à l'étage                 | 24 tonnes   |
| Camion grue 22 m - plaques   | 18 tonnes   |
| Semi-remorque 22 m - plaques   | 22 tonnes   |

|  |                                |                |
|--|--------------------------------|----------------|
| La livraison de camion plaques avec grue aux étages (Gyraf) est prévue pour un forfait de 4 heures de prestation. Au-delà de ces 4 heures, nous vous facturons un supplément | 95,00 € / heure supplémentaire | article 655168 |
|--|--------------------------------|----------------|

Les livraisons avec grue (Gyraf) ou chariot élévateur (Kooiaap) peuvent être annulées sans frais jusqu'à 24 heures avant la date de chargement prévue (donc 48 hrs avant livraison).

Dans le cas contraire, nous vous facturons un montant en fonction des tarifs évoqués préalablement.

Les livraisons avec grue ne sont possibles que pour les plaques (Plus de détails dans les « particularités liées aux produits »).

### Frais de transport

|   |                     |                             |
|---|---------------------|-----------------------------|
| Forfait de livraison hors condition franco                  | 95,00 € / transport | article 00436854            |
| Lieu de déchargement supplémentaire, dans un rayon de 50 km | 75,00 € / lieu      | article 00023945 / 00437942 |

## 5. Conditionnement

### Emballages récupérables

|  |                  |
|--|------------------|
| Euro palettes (EPAL)                   | article 00003225 |
| Palettes pour plaques de plâtre (GKPP) | article 00003221 |

#### Traitement opérationnel

Seules les palettes aux normes EPAL en bon état, recyclables et faisant partie d'un solde ouvert de maximum 12 mois roulants seront reprises.

Votre solde ouvert de palettes est disponible sur demande en vous adressant à notre service Order.

Votre demande de reprises de palettes doit indiquer le nombre exact (EPAL ou GKPP). A défaut, la reprise ne pourra se faire.

Les reprises de palettes ne sont possibles que lors des livraisons au départ de nos sites de production (Engis, Wielsbeke) / stockage (dépôt central).

Il n'est pas possible de reprendre les palettes avec les livraisons provenant d'autres sites (en dehors de la Belgique).

Une demande de reprise de palettes doit être effectuée lors de la passation d'une commande, afin de pouvoir convenir d'une date de reprise.

La reprise a lieu au moment de la livraison.

Si aucune commande n'est en cours de traitement, la demande de reprise doit être faite à notre service team et aura lieu dans les 30 jours suivant la demande

#### Engis

EPAL – palettes euros (par piles de 15 maximum)

#### Wielsbeke

GKPP – palettes plaques (par piles de 22 maximum)

Le chauffeur sera muni d'un bon de retour

Les reprises de palettes sur chantier se font uniquement en cas de livraison.

#### Depot Central

Pour les livraisons au départ du dépôt central, seule la quantité de pal livrées seront reprises.

### Palettes euros – EPAL

Knauf a installé une machine automatisée pour garantir la qualité et l'objectivité du tri des palettes EUR.



Les palettes ne portant pas ces mentions ne seront pas créditées et elles ne seront pas retournées au client.

Les palettes non réparables ne seront pas non plus créditées.

Une palette est non réparable à partir du moment ou un des critères suivants est constaté :

- Palettes avec des gros résidus (plâtre, béton, .)
- Palettes avec de la mousse végétale suite à un stockage en extérieur prolongé.
- Palettes présentant plus de 3 défauts (planches, blochets, .)
- Palettes avec des éléments ajoutés (bois, plastique, .)

## Type de palettes conformes et non-conformes

### EPAL - conformes



### Non conformes



### GKPP - conformes



## 6. Retour marchandises

Si un retour est nécessaire, il faut prendre contact avec notre service Order. Si le transporteur ne peut pas reprendre les matériaux immédiatement, notre équipe conviendra d'une date de reprise avec vous.

### Modalités de retour

Seuls les matériaux standards en parfait état et faisant partie de notre assortiment de stock au Dépôt Central, à Engis, Wielsbeke ou Visé seront repris dans le mois suivant de la vente, pour autant que votre délégué technico-commercial donne son accord. A noter que les fixations de la gamme Heraklith / Organic ne sont pas reprises.

Ces matériaux sont crédités à raison d'une moins-value de 20% et d'une déduction des frais de transport pour le retour. Les articles C (sur commande) ne seront ni repris ni crédités.

## 7. Réclamations

En cas de réclamations, adressez-vous à :

- Votre délégué Technico-commercial
- Vous pouvez également envoyer un e-mail à [billing@knauf.be](mailto:billing@knauf.be)

Les réclamations relatives à la livraison doivent nous être communiquées endéans les 2 semaines ouvrables.

Les réclamations relatives à la qualité de nos produits doivent obligatoirement être introduites auprès de votre délégué Technico-commercial.

### Matériaux endommagés et/ou manquants

Les matériaux endommagés et/ou manquants durant le transport doivent être mentionnés sur la CMR et le bon de livraison, avant le départ du chauffeur.

Nous ne sommes pas tenus responsables des dégâts occasionnés en cas de déchargement par vos soins ou lors de la mise en stock.

Pour être prise en compte, toute réclamation doit être accompagnée de photos de qualité prises sur le camion avant déchargement ou de la palette ouverte en cas de dégâts constatées à l'intérieur de la palette houssée.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art . 1 . Sauf stipulations particulières expresses, libellées dans les documents faisant titres du contrat et acceptées comme telles, tous les contrats que nous concluons sont soumis à nos propres conditions générales et particulières . Par le seul fait qu'il conclut avec notre société, l'acheteur accepte nos conditions générales et particulières et reconnaît qu'elles priment sur ses propres conditions générales ou particulières de telle sorte qu'il accepte expressément qu'elles soient exclues du champ contractuel .

Art . 2 . Nos conditions générales de vente sont reproduites au verso de nos bordereaux de livraisons et de nos factures . Elles sont également consultables en ligne, sur notre site internet [www.knauf.com](http://www.knauf.com). La modification de nos offres n'entraîne pas la non-acceptation de nos conditions générales .

Art . 3 . Sauf stipulations contraires écrites, nos offres ne nous engagent que pour un délai de 15 jours prenant cours le lendemain de la date qui y figure . Les conventions conclues par nos représentants ou nos délégués ne nous engagent qu'après confirmation écrite de la direction de notre société .

Art . 4 . Nos offres reprennent les prix en vigueur au moment où elles sont établies . Toute augmentation de prix survenant entre la conclusion du contrat et la livraison, notamment en cas d'augmentation des prix de nos fournisseurs, du coût de la main d'oeuvre, d'événements monétaires d'ordre national ou international, sera portée en compte à l'acheteur . Le prix facturé sera donc celui en vigueur au moment de la livraison . Nous nous engageons à avertir l'acheteur dans un délai raisonnable des augmentations que nous devons lui porter en compte et il disposera d'un délai de 48 heures pour retirer, s'il le désire, son acceptation . A défaut, il sera considéré comme ayant accepté ces augmentations . Nous nous réservons également le droit de majorer nos factures d'un montant forfaitaire lorsque, en raison de la spécificité de la commande de l'acheteur, le mode de délivrance de cette commande ne correspond pas à nos critères de livraison ou de facturation . Le montant de la majoration ainsi que ces critères seront notifiés par écrit à l'acheteur .

Art . 5 . Nos prix s'entendent soit départ usine, soit franco destination . En cas de prix départ usine, quel que soit le mode de transport, l'emballage sera à la charge de l'acheteur . Le port sera payé par lui . En cas de marchandises offertes franco destination, nos offres s'entendent pour des livraisons de wagons ou de camions complets d'au moins 25 tonnes . Les frais de pesage, de voie de garage et de raccordement ne sont pas compris dans le prix et sont à la charge de l'acheteur . Pour des livraisons en wagons ou camions de moins de 25 tonnes, les excédents de frais et les suppléments pour manque de poids sont à la charge de l'acheteur . En cas de transport de marchandises offertes franco destination par les soins du client, nous rembourserons les frais de transport suivant notre réglementation interne .

Art . 6 . Les délais de livraison que nous avons acceptés prennent cours 8 jours après la réception de la commande en nos bureaux ou le lendemain de l'envoi de la confirmation visée à l'art . 3 . Le dépassement des délais n'entraîne notre responsabilité que si une faute lourde nous est imputable . Si l'acheteur prouve que le délai de livraison était pour lui une condition essentielle du contrat, il pourra être fait application de l'art . 20 des présentes conditions . Un retard de livraison ne donne pas le droit à l'acheteur de considérer le contrat comme résolu . Les commandes sont exécutées dans leur ordre d'inscription et au fur et à mesure des possibilités de fabrication .

Art . 7 . Les containers utilisés pour l'envoi et la livraison des produits à l'acheteur sont notre propriété . Ils sont repris par nos soins et, à cette fin, l'acheteur s'engage à nous assurer l'accès à tout moment de l'endroit où ces containers se trouvent . L'acheteur est responsable de la valeur de remplacement de tout container que nous n'avons pu reprendre . Lorsque la livraison a lieu sur des palettes euros ou sur des palettes plaques GKPP, ces palettes seront facturées à l'acheteur. Elles pourront être retournées et en fonction de leur état (bonnes palettes, à réparer, rebut), elles lui seront créditées selon un montant respectif .

Art . 8 . Quelle que soit la manière dont les prix sont établis, la délivrance de la marchandise a lieu dans nos installations . Elle est réputée avoir lieu dès l'expiration du délai stipulé pour la livraison et elle entraîne l'agrégation des marchandises sauf si l'acheteur a stipulé par écrit au moment de la commande qu'il entendait procéder à l'agrégation dans un délai de 3 jours à dater du jour de la délivrance . Si l'acheteur ne procède pas dans ce cas à l'agrégation, celle-ci est réputée acquise à l'expiration du délai de 3 jours . Dès le jour de la délivrance, les risques des marchandises vendues sont transférés à l'acheteur .

Tout refus d'agrégation doit nous être notifié par lettre recommandée contenant les motifs de ce refus et ce, dans les 5 jours suivant l'expiration du délai d'agrégation lorsque l'acheteur a reconnu cette faculté . Dès le jour de la délivrance, les risques des marchandises vendues sont transférés à l'acheteur .

Lorsque l'acheteur refuse l'agrégation, il est tenu de nous le notifier par lettre recommandée en mentionnant les motifs de ce refus et ce, dans les 5 jours qui suivent la livraison . Dans ce cas, et si nous sommes d'accord avec les clauses de ce refus, nous acceptons de procéder au remplacement des marchandises non agréées à moins que nous ne préférions résilier le contrat . Dans un cas comme dans l'autre, notre responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute lourde de notre part .

Art . 9 . Si nous assurons la livraison des marchandises, celles-ci sont expédiées et voyagent toujours aux risques de l'acheteur . En cas d'avaries ou de marchandises manquantes, l'acheteur accepte de s'adresser exclusivement au transporteur . Nous n'assurons de garantie ni pour la qualité des emballages ni pour les dommages résultant de l'utilisation de matériel d'emballage de type commercial .

Art . 10 . Toute action fondée sur un risque rédhibitoire, c'est-à-dire toute caractéristique occulte de la chose vendue qui la rend impropre à l'usage auquel elle est destinée ou qui diminue tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise ou n'en aurait payé qu'un moindre prix, doit être intentée endéans un délai d'un an courant à partir de la livraison . Nous nous réservons toujours d'apporter la preuve de l'impossibilité dans laquelle nous étions de découvrir le vice qui nous est reproché . Dans cette hypothèse notre obligation de garantie ne couvre que le remplacement ou la réparation de la marchandise défectueuse, sous déduction d'un éventuel coefficient de vétusté, et nous ne sommes tenus à aucun dommage et intérêt .

Art . 11 . Nous garantissons la qualité de nos produits . Toutefois, nous ne serons en aucun cas tenus des dommages provoqués par un usage des marchandises vendues qui ne soit pas conforme soit à leur destination, soit à nos instructions ou à celles du fabricant . L'acheteur s'engage à procéder à ses frais aux essais nécessaires pour vérifier l'adéquation des marchandises achetées à l'usage auquel il les destine . Le cas échéant, il s'engage à imposer cette même obligation aux acheteurs et utilisateurs auxquels il vend ou destine les produits qu'il nous a achetés .

Art . 12 . Nos factures sont payables à Knauf dans les 30 jours de leur date, sans déduction, sauf un escompte de 1% en cas de réception du paiement dans les 10 jours de la date de facturation . Le seul fait de non-paiement à l'échéance met l'acheteur en demeure . Toute somme non payée à l'échéance porte de plein droit un intérêt de 12% . En outre, et en application de l'art . 1229 du Code Civil, les parties conviennent de fixer le montant découlant de tout retard de paiement sans préjudice des intérêts moratoires susdits, à une somme équivalant à 15% du montant dû en principal avec un minimum de 50 euros . sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire .

Art . 13 . Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après exécution partielle d'un marché, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris . Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché .

Art . 14 . Nous ne renonçons à aucun de nos droits quand nous tirons une traite sur l'acheteur et quand nous acceptons la création d'effet de commerce ou la remise de valeurs . Il n'y a, dans ces cas, ni novation ni dérogation à nos conditions générales ou particulières . Les frais d'agio, d'escompte, de change et tous les autres frais entraînés par ces modes de paiements sont à charge de l'acheteur . Les traites doivent être avalisées . Nous ne garantissons pas l'encaissement ni le protêt régulier d'effets qui, au jour où ils nous sont remis, seraient à moins de 15 jours de leur échéance . Le renvoi par correspondance d'un effet impayé aura les effets de la clause « retour sans frais » visée à l'art . 46 des lois coordonnées sur la lettre de change .

Art . 15 . RESERVE DE PROPRIETE : Quelles que soient les modalités de la vente, l'acheteur reconnaît expressément que les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'à leur complet paiement . Lorsque le contrat a donné lieu à l'émission d'un ou de plusieurs effets quelconques, seul le paiement de tous les effets équivaut au paiement complet de la marchandise . Jusqu'au moment du transfert de propriété, l'acheteur qui transforme les marchandises est censé avoir agi pour notre compte et les produits issus de cette transformation restent notre propriété . En outre, l'acheteur s'interdit de donner les marchandises, ou les produits qui en sont issus, en gage, de les aliéner à titre gratuit ou de les exposer au privilège du bailleur . S'il entrepose ces marchandises dans des locaux qu'il prend en location, il informe immédiatement le bailleur, par lettre recommandée, que les marchandises entreposées ne sont pas sa propriété . Nonobstant cette réserve de propriété dont l'opposabilité aux tiers s'apprécie selon le système juridique en vigueur dans le pays de l'acheteur, les marchandises sont aux risques du dit acheteur dès leur délivrance, conformément à l'Art . 8 .

Art . 16 . L'acheteur reconnaît que toutes les obligations qu'il souscrit à notre égard sont indivisibles .

Art . 17 . Tout manquement de l'acheteur à l'une quelconque de ses obligations entraîne de plein droit, et sans mise en demeure préalable, ni aucune formalité, l'exigibilité de toutes ses obligations à notre égard même si elles ne sont pas encore à échéance, et quelle que soit leur cause ou leur objet . Il en est de la sorte même si des effets de commerce nous ont été remis . Tout manquement de l'acheteur à une quelconque de ces obligations nous donne le droit de lui opposer, sans mise en demeure ni aucune formalité, la résolution de plein droit de toutes les conventions que nous avons conclues avec lui ou de l'une ou l'autre d'entre elles seulement . Cette résolution rend exigible à charge de l'acheteur, en réparation du préjudice que nous subissons de ce fait, une indemnité égale à 25% de toutes les sommes dues ou à échoir à cette date, ou des sommes en cause à ce moment . Nous nous réservons d'apporter la preuve d'un préjudice supérieur et d'en réclamer la réparation . Si nous préférons poursuivre l'exécution forcée, le cas échéant avec dommages et intérêts, des obligations dont l'acheteur reste en défaut, celui-ci nous reconnaît, en application notamment de l'indivisibilité stipulée à l'art . 15, le droit de suspendre l'exécution de toutes nos obligations à son égard jusqu'à ce qu'il cesse lui-même d'être en défaut d'exécution . En outre, si la résolution n'est pas invoquée à l'égard de toutes les conventions conclues entre notre société et l'acheteur, celui-ci nous reconnaît le droit de suspendre l'exécution de toutes nos obligations à son égard dans les conventions qui ne sont pas résolues jusqu'au moment où la résolution invoquée aura été exécutée et les dommages et intérêts réglés .

Art . 18 . Chaque contrat peut également être résolu de plein droit par la seule notification à l'acheteur, sous pli recommandé, de notre décision de mettre fin au contrat s'il s'avère que l'une des obligations principales de l'acheteur - et nous considérons comme telle l'obligation de paiement à l'échéance - ne sera pas exécutée ou risque fort de ne pas l'être et ce avant même que cette obligation soit exigible . La résolution peut être notifiée pour chaque contrat conclu même si l'obligation en cause ne concerne que l'un d'eux .

Art . 19 . Tout événement non constitutif de faute lourde de notre chef et qui pourrait arrêter, suspendre ou interrompre l'exécution de nos obligations nous décharge de toute responsabilité .

Art . 20 . Lorsque surviennent des circonstances imprévisibles et non imputables à l'acheteur ou à nous-mêmes, circonstances ayant pour effet de modifier sensiblement une obligation essentielle du contrat, la partie victime de cette modification est en droit de demander à l'autre partie une adaptation de ses obligations conformément à l'économie du contrat .

Art . 21 . Tout différent relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du contrat régi par les présentes conditions générales est de la compétence exclusive soit du Juge de Paix dans le ressort duquel est situé le siège social de notre société, soit des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Huy-Waremme, à moins que nous préférions procéder en application de l'art . 624 du Code Judiciaire .